



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ (FDS)

INSTA-SET

1. IDENTIFICATION

Nom du produit: Insta-Set
Autre nom ou code: BSI151
Usage: Catalyseur accélérant le durcissement des colles cyanoacrylates
Nom du fournisseur: DenPlus Inc.
Adresse: 333-M Chemin du Tremblay
Boucherville, QC, Canada, J4B 7M1
Téléphone pour informations: 450.641.1330
Téléphone d'urgence: 613.996.6666
Centre Anti-Poison du Québec 1.800.463.5060

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification

Liquides inflammables - Catégorie 3	H226	Liquide et vapeurs inflammables
Inhalation – Catégorie 1	H304	Peut-être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique – Catégorie 3		
Système nerveux central	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
Long terme milieu aquatique - Catégorie 4	H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques

2.2 Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger H226 Liquide et vapeurs inflammables
H304 Peut-être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges
H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques

Conseils de prudence: P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé étanche.

P240	Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et de matériel de réception.
P241	Utiliser du matériel électrique / de ventilation / d'éclairage antidéflagrant.
P242	Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.
P243	Prendre de mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P261	Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau.
P304+P340+P312	EN CAS D'HYNALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler le CENTRE ANTIPOISON /un médecin en cas de malaise.
P331	NE PAS faire vomir
P370+P378	En cas d'incendie : Utiliser du sable sec, une poudre chimique ou une mousse anti-alcool pour l'extinction.
P403+P233	Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P403+P235	Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405	Garder sous clef.
P501	Éliminer le contenu/ contenant pour matériau dangereux en accord avec la réglementation local, provincial ou nationale.

3. INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédients dangereux	CAS	Plage de concentration (en poids)
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	64742-48-9	98-100 %
N,N Dimethyl-P-Toluidine	99-97-8	1-2 %

4. PREMIERS SOINS

4.1 Description des premiers soins nécessaires

Inhalation	En cas d'inhalation : transporter la personne hors de la zone contaminée. En cas d'arrêt respiratoire, donner la respiration artificielle. En cas de difficulté respiratoire, nausée, consulter un médecin.
Voie cutanée	EN CAS DE CONTACT AVEC PEAU: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / se doucher. Laver les vêtements contaminés avant usage.
Voie oculaire	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer abondamment avec de l'eau. Enlever les verres de contact s'il y a lieu et si possible. Consulter un médecin.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION: Ne pas faire vomir. Si vomissement, danger d'aspiration. Tenir les voies respiratoires libres. Possibilité de défaillance pulmonaire après aspiration de vomissures. Consulter Immédiatement un médecin.

4.2 Symptômes et effets les plus importants : aigus ou retardés

Les effets connus sont décrits en section 2.2.

4.3 Mention de la nécessité d'une prise en charge immédiate ou d'un traitement spécial

Non disponible

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

5.1 Agents extincteurs

En cas d'incendie, pulvériser de l'eau, utiliser du dioxyde de carbone (CO₂), de la mousse en vaporisateur, de la poudre sèche.

5.2 Dangers spécifiques du produit dangereux ou du mélange

Combustible. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. En cas d'échauffement, possibilité de formation de mélanges explosibles avec l'air. En cas d'incendie, risque de formation de gaz de combustion ou de vapeurs dangereuses.

5.3 Avertissement aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire pour la lutte contre l'incendie si nécessaire.

5.4 Information supplémentaire

Porter les récipients hors de la zone de danger, refroidir à l'eau. Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer le réseau d'alimentation souterrain.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter de respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la substance. Assurer une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

6.2 Précautions environnementales

Empêcher le déversement dans les égouts. Risque d'explosion.

6.3 Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Recouvrir les drains. Collecter, lier, pomper les produits répandus. Absorber avec prudence avec des produits d'absorption de liquide tel Chemizorb®. Éliminer les résidus. Nettoyer la zone.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les sections: 7, 8 et 13

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1 Précautions en matière de manutention

Éviter le contact avec les yeux et la peau. Éviter de respirer les vapeurs.

Tenir à l'abri des flammes et des charges électrostatiques.

Ne pas manger, boire ou fumer dans la zone de travail.

Se laver soigneusement après manipulation.

Garder le contenant fermé hermétiquement.

7.2 Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Garder les contenants dans un endroit propre, sec et bien aéré. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Température de stockage (°C): 0 - 24°C.

Matériaux incompatibles: Aucun connu

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Aucune

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Composant	CAS	Valeur	Paramètre de contrôle
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	64742-48-9	TWA	100 ppm
N'N Diméthyl-P-Toluidine	99-97-8		aucun

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles d'ingénierie appropriés

Ne pas manger, boire ou fumer dans la zone de travail. Assurer une ventilation adéquate incluant une extraction d'air appropriée du local pour s'assurer de ne pas excéder la limite d'exposition.

Protection yeux/visage Utiliser un protecteur facial/ Des lunettes de sécurité/ Un masque facial complet.

Protection de la peau L'utilisation de gants en nitrile et d'un vêtement protecteur est recommandée. Laver et sécher les mains.

Protection respiratoire Non requis normalement. Utiliser un appareil respiratoire approuvé NIOSH si une exposition est plus importante.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme	Liquide incolore
Odeur	Légère
Seuil olfactif	Non disponible
pH (Valeur)	Ne s'applique pas
Point de congélation (°C)	< -50
Point d'ébullition (°C) / plage	155-179
Point d'éclair (°C)	44
Inflammabilité (solides, gaz)	Ne s'applique pas
Limites d'inflammabilité	Inférieure : 0,7% (v) Supérieure : 5,6% (v)
Tension de vapeur (Pascal)	156
Densité de vapeur (Air=1)	5
Solubilité (eau)	Négligeable
Solubilité (Autres)	Ne s'applique pas
Coefficient de partage (n-Octanol/eau)	Ne s'applique pas
Température d'auto-inflammation (°C)	340
Propriétés oxydantes	Ne s'applique pas
Densité (g/ml)	Non disponible

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Non disponible

10.2 Stabilité chimique

Stable sous conditions recommandées de stockage.

10.3 Risque de réactions dangereuses

Non disponible

10.4 Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matériaux incompatibles

Oxydants forts.

10.6 Produits dangereux de décomposition

Monoxyde de carbone

11. TOXICOLOGICAL INFORMATION

Toxicité aiguë

Inhalation

Peut entraîner une irritation des voies respiratoires. L'exposition à des vapeurs au-dessus de la limite d'exposition établie

	entraîne une irritation des voies respiratoires, migraines, vertiges, somnolence.
Corrosion/irritation cutanées	Peut provoquer une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation	Peut causer une courte, légère irritation.
Ingestion	Minimalement toxique.
Aspiration	Peut causer un œdème pulmonaire et une pneumonie.
Mutagenicité des cellules germinales	Non disponible
Cancérogénicité	Aucune évidence de cancérogénicité.

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1 Écotoxicité

Donnée non disponible.

12.2 Persistance et dégradation

Peu causer à long terme des effets néfastes sur l'environnement aquatique.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Se sépare rapidement dans l'air. Facilement biodégradable

12.4 Mobilité dans le sol

Ce produit n'a pas été testé.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit n'a pas été testé.

12.6 Autres effets nocifs

Aucun connu.

13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

L'élimination de tous les déchets doit se faire conformément aux règlements municipaux, provinciaux et fédéraux.

13.1 Méthode de traitement des déchets

Peut être éliminé par incinération supervisée à très haute température.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N'est pas classé dangereux pour le transport lorsque dans des contenants de moins de 500 ml.

14.1 Numéro ONU

Non applicable.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non applicable.

14.3 Classe de danger relative au transport

Non applicable.

14.4 Groupe d'emballage

Non applicable.

14.5 Dangers environnementaux

Non applicable.

14.6 Précautions spéciales pour l'utilisateur lors du transport

Non applicable.

14.7 Transport en vrac aux termes de l'annexe II de MARPOL et du Recueil IBC

Non applicable.

15. INFORMATIONS SUR LA RÈGLEMENTATION

SIMDUT 2015

Règlement sur les produits dangereux - Canada (SORS2015-17)

Loi sur les produits dangereux - Canada (R.S.C., 1985, c. H-3)

Règlement sur l'information concernant les produits dangereux (Québec S-2.1, r. 8.1)

16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision : 7 novembre 2022

Les informations contenues dans cette FDS proviennent de sources que nous considérons comme sûres. Toutefois elles sont données comme guide, sans garantie expressément ou implicitement quant à son exactitude. Nous n'assumons pas la responsabilité et rejetons toutes réclamations pour la perte, dommage, dépenses engagées liées de quelques façons au transport, manutention et utilisation du produit.